|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | | **CO-22-01** | |
|  | | PROCÈS-VERBAL    **Congrès des 29, 30 et 31 mai 2019, à Longueuil** | |



**Procès-verbal du congrès tenu les 25, 26 et 27 mai 2016, à Montréal**

**Mercredi 25 mai 2016 :**

1. **OUVERTURE DU CONGRÈS**

Sous le thème « ***S’outiller pour l’avenir*** » Dominic Di Stefano et Judith Perron procèdent à l’ouverture du 17e Congrès. Ils présentent les objets promotionnels reçus à l’arrivée et invitent Johanne Pomerleau, présidente de la Fédération, à s’adresser aux congressistes.

**1.1 MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA FPPE**

C’est avec beaucoup de fébrilité et d’émotion que Johanne s’adresse aux congressistes, étant donné que ce sera son dernier. Elle mentionne que nous avons parcouru beaucoup de chemin pendant ce triennat. Le 16e Congrès se déroulait sur un thème très dynamique : « ***Nous prenons position*** » ! Le contexte était difficile car nous sortions à peine d’une négociation éprouvante et la situation financière de la FPPE était grandement préoccupante. Cependant, la FPPE était devenue une actrice incontournable en éducation et prenait de plus en plus position sur de nombreux sujets grâce à l’expertise très diversifiée de nos membres.

Ce 17e Congrès se déroule dans un contexte très différent. Nous connaissons une augmentation régulière du nombre de membres et celle-ci est associée à diverses décisions et à une gestion serrée des finances et nous en sommes très fiers. De plus, le gouvernement ne peut plus parler d’austérité puisque les finances de celui-ci sont également excellentes. Dans une année de pré-négociation, ceci est très intéressant.

Bien que la situation soit meilleure, il reste deux irritants majeurs, dont les plaintes de maintien de l’équité salariale de 2010 et le fait que le Conseil du trésor se traîne les pieds dans le règlement du rangement des conseillères et conseillers pédagogiques. Malgré notre bon vouloir de régler, force est de constater que dans ces deux cas, le vis-à-vis est le même, soit le Conseil du trésor et malgré le changement de gouvernement, celui-ci demeure fidèle à lui-même. La personne qui succèdera à Johanne se verra confier ces dossiers. Nous espérons sincèrement que le règlement sera satisfaisant pour le maximum de membres que nous représentons car si ces dossiers ne sont pas derrière nous, c’est parce que nous avons refusé de régler à rabais.

Le thème de ce 17e Congrès est : « ***s’outiller pour l’avenir*** » ! Nous avons choisi ce thème, car depuis plusieurs années, tous les efforts ont été faits. Des efforts pour :

* Faire reconnaître l’importance des services professionnels afin que la FPPE devienne une interlocutrice incontournable en éducation;
* Régler les problèmes budgétaires de la fédération;
* Atténuer les effets des résultats de l’équité salariale.

De nombreux nouveaux défis nous attendent dont la négociation de notre prochaine convention collective, la pénurie de personnel autant professionnel qu’enseignant qui amène de nouvelles problématiques, l’avenir des conseillères et conseillers pédagogiques avec un ministre de l’Éducation « enseignant » qui veut instaurer des enseignants experts, décentralisation accrue et finalement l’avenir des commissions scolaires. Plusieurs de ces problèmes demanderont une grande solidarité entre tous les intervenants du milieu de l’éducation et il sera essentiel, lors du prochain triennat, de continuer à développer cette solidarité entre les fédérations de l’éducation, solidarité qui sera plus que nécessaire pour faire obstacle à des changements qui auraient des impacts négatifs non seulement pour les membres que nous représentons mais aussi pour les élèves.

Avec un gouvernement caquiste majoritaire qui se montre jusqu’à maintenant peu enclin aux compromis, il faudra s’adapter. Nous pensons plus spécifiquement à la transformation des commissions scolaires en centres de services. La fédération ainsi que ses syndicats devront s’adapter afin de continuer à défendre et promouvoir les services professionnels et de s’assurer que la voix des professionnelles et professionnels soit entendue partout où les décisions se prendront. Elle devra aussi continuer à s’améliorer et à faire de mieux en mieux pour poursuivre la défense et la promotion des services professionnels publics et se battre contre toute décision qui mettrait en péril les conditions de travail de ses membres et l’équité des chances des élèves. Quels que soient les bouleversements et les décisions gouvernementales qui viendront modifier les structures, la FPPE devra s’adapter pour continuer à faire entendre la voix des professionnels. Elle devra aussi, avec la fédération des enseignants, du personnel de soutien et la CSQ, continuer à défendre l’éducation publique et le droit de tous les enfants et des adultes aux services dont ils ont besoin pour s’accomplir et devenir des citoyens qui contribueront à la société de demain.

Elle termine en mentionnant l’importance de la collaboration de nos partenaires, la FSE, la FPSS et la CSQ. Malheureusement, madame Josée Scalabrini, présidente et monsieur Éric Pronovost président, ne sont pas disponibles aujourd’hui. Madame Scalabrini sera présente à la soirée sociale. Elle souhaite un bon Congrès aux congressistes et invite madame Sonia Éthier, présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), à venir s’adresser aux congressistes.

**1.2 MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CENTRALE**

Madame Sonia Éthier salue les membres de l'exécutif de la Fédération et les congressistes. Elle les remercie pour leur passion, leur détermination, leur engagement dans la vie de la Centrale et leur présence très soutenue. Elle souligne que de grandes décisions se prennent lors des Congrès.

Elle revient rapidement sur le thème du Congrès et les efforts qui ont été faits pour faire reconnaître le rôle essentiel des professionnelles et professionnels dans le réseau scolaire, pour avoir pris sa place dans les milieux au sein de la fédération, des efforts pour s'être fait connaître au sein des organismes, des médias, réseaux sociaux, journaux, conférences de presse, etc., des efforts et accomplissements depuis le dernier Congrès. Elle félicite tous les professionnelles et professionnels et les encourage à continuer à avoir une vie syndicale active.

Elle termine en souhaitant aux Congressistes un excellent 17e Congrès et lève son chapeau aux membres de l'exécutif pour avoir fait connaître la Fédération.

Johanne revient rapidement en rappelant aux membres qu’en plus de nos partenaires du réseau scolaire, la FPPE entretient des liens avec des organismes qui ont gracieusement commandité notre Congrès. Il s’agit du ***Fonds de solidarité FTQ*** qui a d’ailleurs un kiosque toute la journée et qui nous a fourni deux (2) iPad mini comme prix de présence, la Caisse d’économie solidaire dont vous retrouvez un dépliant dans votre sac reçu à votre arrivée et qui nous a commandités et les Protections RésAut, régime d’assurance exclusivement réservé aux membres de la CSQ. Cette assurance, gérée par La Personnelle, vous sera présentée par madame Brigitte Hébert qui viendra vous adresser quelques mots. Enfin, nous tenons spécialement à remercier la CSQ, qui nous a fourni un technicien de son et les coûts de la sonorisation. Un gros merci à toutes et à tous.

**2. NOMINATION À LA PRÉSIDENCE ET À LA COPRÉSIDENCE DES DÉBATS**

*Ressource : Johanne Pomerleau*

Johanne fait la lecture de la P1 pour se faire remplacer à la présidence des débats. La présidence d’assemblée mentionne que toutes et tous ont reçu, à l’arrivée, un dépliant expliquant la procédure pour la conduite des réunions du Congrès et que chaque étape leur sera expliquée au fur et à mesure du Congrès.

**Proposition faite par Johanne Pomerleau, appuyée par Éric Lavoie :**

**Vote sur la P-1 :**

**CO-19-01**

*Que Lucie Lépine, Julie Labonté, Valérie Dubé, Josianne Lavoie, Maude Lyonnais-Bourque, Marie-Ève Quirion, Brigitte Venne Sophie Harrison et Stéphane Moreau soient nommés à la présidence des débats du 17e Congrès.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET PRÉSENTATION DU CAHIER DES RECOMMANDATIONS**

*Ressource : Lise Therrien*

*Documents : Ordre du jour/ Cahier des recommandations*

Lise Therrien présente le projet d'ordre du jour de la réunion du 17e Congrès de la FPPE et le cahier des recommandations.

**Proposition faite par Lise Therrien, appuyée par Patrick Jeannotte :**

**Vote sur la P-2 :**

**CO-19-02**

*Que l'ordre du jour du congrès tenu les 29, 30 et 31 mai 2019 du 17e Congrès soit adopté.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

1. **INTERVENTION DE LA PRÉSIDENCE DU COMITÉ D'ÉLECTIONS**

*Ressource : Président du Comité d'élections*

Rémi Gaulin, président du Comité d'élections, indique que la procédure électorale est incluse dans les Statuts au chapitre 7 ainsi que dans le *Règlement sur la procédure électorale complémentaire.* Il procède à une présentation détaillée de celle-ci. Il a reçu trois (3) candidatures pour trois (3) postes. Le poste de la présidence est à pourvoir ainsi que le poste de la vice-présidence aux affaires administratives et le poste de la vice-présidence. Il ouvre une période de mise en candidature et mentionne que les discours des personnes candidates se feront à points fixes vers 15h40 le jeudi après-midi et les élections se tiendront au secrétariat de 8h00 à 9h30 vendredi matin. Il précise que les *curriculums vitae syndicaux* des candidates et des candidats seront affichés à l'extérieur de la salle tout au long du Congrès. En terminant, il présente les autres membres du Comité d'élections.

1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16E CONGRÈS DES 25, 26 et 27 MAI 2016**

*Ressource : Lise Therrien*

*Document : CO-19-01- Projet de PV du Congrès 2016*

Lise Therrien fait la lecture du procès-verbal du **16e** Congrès (CO-19-01). Elle indique que celui-ci semble conforme. Les corrections doivent être transmises à madame Nancie Lessard et le procès-verbal sera considéré adopté à la fin de la réunion.

**Proposition faite par Lise Therrien, appuyée par Jean-François Jomphe :**

**Vote sur la P-3 :**

**CO-19-03**

*Que le procès-verbal de la réunion du 16e Congrès tenue les 25, 26 et 27 mai 2016 soit considéré adopté à la fin de la présente réunion.*

\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

1. **RAPPORT QUADRIENNAL DU BUREAU EXÉCUTIF**

*Ressources : Bureau exécutif*

*Document : CO-19-02*

Johanne Pomerleau mentionne que cette année, le rapport quadriennal du Bureau exécutif sera une projection vidéo. Celui-ci résumera les actions prioritaires réalisées depuis le dernier Congrès, dont les négociations, le plan de communication, les représentations politiques, l'action professionnelle, les dossiers particuliers, etc. De plus, nous traiterons des dossiers traités pendant le triennat. Après la projection vidéo, elle termine en prenant quelques minutes pour répondre aux questions des congressistes.

**Proposition faite par Johanne Pomerleau, appuyée par Gaétan Côte :**

**Vote sur la P-4 :**

**CO-19-04**

*Que les membres du 17e Congrès reçoivent le rapport triennal du Bureau exécutif tel que présenté au document CO-19-02.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

1. **ConfÉrence d’ouverture**

*Ressources : Sophie Massé / Julien Prud’homme*

Sophie Massé présente monsieur Julien Prud’homme, spécialisé en histoire des professions, de l’expertise et des sciences, notamment dans les secteurs de la santé et de l’éducation. Il est professeur au département des sciences humaines de l’Université du Québec à Trois-Rivières, membre du Centre interuniversitaire d’études québécoises (CIEQ) et du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST). Il a récemment publié le livre *Instruire, corriger, guérir ?* (2018), qui porte sur l’histoire de la difficulté scolaire au Québec.

**L’école, lieu d’expertise ?   
L’histoire mouvementée d’une question (très) politique, 1960-2019**

Les professionnels de l’éducation existent-ils ? Existe-t-il des expertises qui seraient spécifiques à l’école ? Lesquelles ? À quoi servent-elles ?

Ces questions peuvent surprendre. Il est encore plus étonnant de voir à quel point, au Québec, les réponses qu’on y apporte ont constamment changé au cours des soixante dernières années. Les métiers du soutien individuel, des services généraux aux élèves, du soutien à l’enseignement ou du conseil au bâtiment ou à l’administration, tous les corps professionnels scolaires font, depuis 1960, l’expérience d’une histoire dynamique riche de conséquences et qui se poursuit aujourd’hui.

La conférence profitera de recherches en cours pour reconstruire une histoire de la place changeante des expertises professionnelles à l’école publique. D’une part, on verra qu’il s’agit d’une histoire très politique : décider quelles sont les expertises pertinentes et comment les utiliser est un choix politique qui révèle une conception de l’école. D’autre part, on verra que l’histoire des expertises scolaires s’écrit largement sur le terrain : il existe d’importants décalages entre les politiques officielles et ce qui se passe dans la vraie vie et les moteurs de changement ne sont pas toujours ceux qu’on pense. Enfin, on verra le rôle que jouent les entités collectives comme les syndicats, les ordres professionnels et les associations de métier depuis soixante ans : à quelles conditions ces regroupements parviennent-ils à influer sur ces « politiques de l’expertise » et, du coup, sur les transformations de l’école ? Il termine en répondant aux questions des congressistes.

1. **PRÉSENTATION DU DÉROULEMENT DES COMMISSIONS**

*Ressource : Présidence d’assemblée*

La présidence d’assemblée présente le déroulement des ateliers. Elle mentionne que dans un premier temps, il y aura une mise en contexte et une présentation des thèmes 1 et 2 par la personne ressource, suivies d’une période de questions. Par la suite, les congressistes seront invités à travailler en ateliers afin d’échanger sur les orientations et et sur les difficultés vécues dans leurs milieux, etc. Les annonces des propositions seront entendues le jeudi et seront débattues le vendredi matin. Elle termine en mentionnant aux congressistes qu’elles et qu’ils ont jusqu’au jeudi midi pour transmettre leurs propositions au secrétariat.

1. **Mise en contexte**

*Ressource : Sophie Massé*

Sophie présente le contexte des ateliers et prend quelques minutes pour répondre à des questions d’éclaircissement des congressistes.

1. **Atelier – partie 1**

*Ressource : Sophie Massé*

*Document : CF-CO-03*

Sophie invite les congressistes à prendre le document CO-19-03 sur les orientations. Elle donne des explications sur le contexte, les ateliers des thèmes 1 à 2 et des questions s’y rattachant. Les congressistes se dirigent vers les salles d’atelier pour le thème 1 : protéger le droit des élèves à des services professionnels publics et pour le thème 2 : faire respecter nos droits dans un monde scolaire en transformation.

1. **Modifications aux statuts et rÈglements**

*Ressources : Johanne Pomerleau / Johanne Gingras*

*Document : CO-19-04*

Johanne Pomerleau et Johanne Gingras invitent les congressistes à prendre le document CO-19-04 sur les modifications aux statuts et règlements. Elles informent les congressistes que dans ce document, ils retrouveront toutes les propositions de modifications aux statuts de la fédération et aux règlements qui sont de la compétence du Congrès. Elles expliquent que celui-ci est divisé en six (6) sections qui seront individuellement expliquées et pour lesquelles des périodes de questions et d’éclaircissement seront nécessaires. Par la suite, il y aura une période d’échanges, d’annonces de propositions, de délibérantes et de votes. Elles terminent en mentionnant que les sections 1 à 4 se feront aujourd’hui, la section 5 jeudi et la section 6, vendredi.

**Proposition faite par Johanne Pomerleau, appuyée par Diane Bélanger, propose la P-5 :**

**Vote sur la P-5 :**

**CO-19-05**

*Que les membres du 17e Congrès de la Fédération adoptent les modifications au Règlement pour la conduite du congrès afin de prévoir une date butoir pour présenter de nouvelles propositions principales, telles que présentées au document CO-19-04.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

**Proposition faite par Johanne Pomerleau, appuyée par Rémi Gaulin :**

**Vote sur la P-6 :**

**CO-19-06**

*Que les membres du 17e Congrès de la Fédération adoptent les modifications au Règlement du Fonds de négociation telles que présentées au document CO-19-04 afin d’éliminer l’obligation d’avoir un déficit au Fonds d’administration général (FAG) pour utiliser les sommes déposées dans le Fonds de négociation.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

**Proposition faite par Johanne Pomerleau, appuyée par Éric Lavoie :**

**Vote sur la P-7 :**

**CO-19-07**

*Que les membres du 17e Congrès de la Fédération adoptent les modifications à l’article 4.4 des Statuts telles que proposées au document CO-19-04 afin de le rendre conforme à la pratique et afin que le procès-verbal du congrès précédent ne soit disponible qu’en version électronique et ce, même si un syndicat demande des copies papier des documents de Congrès.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

**Proposition faite par Johanne Pomerleau, appuyée par Luc Lefebvre :**

**Vote sur la P-8 :**

**CO-19-08**

*Que les membres du 17e Congrès de la Fédération adoptent la création du Conseil fédéral de négociation selon les modalités présentées au document CO-19-04.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

1. **Atelier – partie 2**

*Ressource : Sophie Massé*

*Document : CO-19-03*

Sophie invite les congressistes à prendre le document CO-19-03 sur les orientations. Elle donne des explications sur le contexte, les ateliers des thèmes 3 et 4 et des questions s’y rattachant. Les congressistes se dirigent vers les salles d’atelier pour le thème 3 : valoriser la diversité des services professionnels scolaires et pour le thème 4 : favoriser l’engagement syndical et soutenir la relève.

1. **Modifications STATUTAIRES – SECTION 5**

*Ressources : Johanne Pomerleau / Johanne Gingras*

*Document : CO-19-04*

Johanne Pomerleau et Johanne Gingras invitent les congressistes à prendre le document CO-19-04 sur les modifications aux statuts et règlements. Elles donnent des explications sur la section 5 (modifications aux *Statuts* visant à abolir les comités et réseaux actuels) et elles répondent aux questions des congressistes.

**Proposition faite par Johanne Pomerleau, appuyée par Jean-François Jomphe :**

**Vote sur la P-9 :**

Que les membres du 17e Congrès adoptent la proposition d’abolir les comités et réseaux statutaires des femmes, des jeunes et de santé sécurité du travail et de créer un réseau de personnes déléguées, telle que présentée au document CO-19-04.

**Proposition faite par Geneviève Paquet, appuyée de Patricia Bernier propose :**

D’ajouter un nouveau point à 8.2.4 se lisant ainsi : « Que les réseaux se tiennent deux fois par année à raison d’au moins deux jours consécutifs ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

**Proposition faite par Olivier Patoine, appuyée de Karine Boudreau propose :**

D’ajouter à la fin de 8.2.3 les mots suivants : « en plus d’un membre par commission scolaire choisie par l’exécutif local, qui s’y présentera à titre d’observateur ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

**Proposition faite par Daniel Richard, appuyée de Josée Yale :**

D’ajouter à 8.2.3 la phrase suivante : « Que le Conseil fédéral convienne de la composition du réseau selon les disponibilités budgétaires et les sujets abordés ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Renée Dufour, appuyée de Daniel Richard :**

D’ajouter à 8.2.3 les mots suivants : « les réalités des régions éloignées ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Vote sur la P-9, telle qu’amendée**

**CO-19-09**

**Q**ue les membres du 17e Congrès de la Fédération adoptent les modifications au *Règlement pour la conduite du Congrès afin de prévoir une date butoir pour présenter de nouvelles propositions principales,* telles que présentées au document CO-19-04.

**Q**ue les membres du 17e Congrès de la Fédération adoptent les modifications au *Règlement du Fonds de négociation* telles que présentées au document CO-19-04 afin d’éliminer l’obligation d’avoir un déficit au *Fonds d’administration général*e (FAG) pour utiliser les sommes déposées dans le *Fonds de négociation*.

**Q**ue les membres du 17e Congrès de la Fédération adoptent les modifications à l’article 4.4 des *Statuts* telles que présentées au document CO-19-04 afin de le rendre conforme à la pratique et afin que le procès-verbal du Congrès précédent ne soit disponible qu’en version électronique et ce, même si un syndicat demande des copies papier des documents de Congrès.

**Q**ue les membres du 17e Congrès adoptent la création du *Conseil fédéral de négociation* selon les modalités présentées au document CO-19-04.

**Q**ue les membres du 17e Congrès adoptent la proposition d’abolir les comités et réseaux statutaires des femmes, des jeunes et de santé et sécurité du travail et de créer un réseau de personnes déléguées, telle que présentée au document CO-19-04, avec la modification suivante :

* 8.2.3 : Que le Conseil fédéral convienne de la composition du réseau selon les disponibilités budgétaires, les sujets abordés et les réalités des régions éloignées.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

1. **ANNONCE DE PROPOSITIONS ET PRÉSENTATION (THÈMES 1 ET 2)**

*Ressource : Présidence d’assemblée*

La présidence d’assemblée invite les congressistes à venir présenter leurs propositions et ce, dans le but que tous connaissent le menu et puissent en discuter pour les thèmes 1 et 2. La délibérante se fera le jeudi.

1. **DÉLIBÉRANTE : ORIENTATION DES THÈMES 1 À 4**

*Ressource : Présidence d’assemblée*

*Document : Cahier de recommandations*

La présidence d’assemblée revient rapidement sur le déroulement de la délibérante et rappelle aux congressistes que les amendements sont toujours possibles à cette étape. Elle explique le traitement de certaines propositions qui ont été intégrées aux principales.

**THÈME 1 : PROTÉGER LE DROIT DES ÉLÈVES À DES SERVICES PROFESSIONNELS PUBLICS**

**Proposition faite par Johanne Pomerleau, appuyée par Line Thériault :**

**P-10** Que les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : « protéger le droit des élèves à des services professionnels publics ».

1. Que la FPPE revendique le respect du droit de tous les élèves à des services professionnels publics, conformément à la Charte et aux Lois sur l’instruction publique.

**Proposition faite par Julien Parenteau :**

D’ajouter après le mot : « *publics* », la phrase suivante : « *diversifiés soutenant la réussite éducative tout au long du parcours scolaire* ».

**Intégrée par le Bureau exécutif**

**Proposition faite par Réjean Godbout appuyée par Louise Veillette :**

D’ajouter après le mot : publics, la phrase suivante : de qualité et adaptés à leurs besoins.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Chantal Pellerin appuyée par Johanne Pomerleau :**

De remplacer les mots : de qualité et adaptés à leurs besoins, par les mots : en nombre suffisant et adaptés à leurs besoins.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

1. Que la FPPE fasse la promotion des services publics et dénonce le recours à la sous-traitance, les faux partenariats et la privatisation.

**Proposition d’amendement faite par Jacques Landry :**

D’ajouter après les mots : « publics », la phrase suivante : « soutenant la réussite éducative tout au long du parcours scolaire ».

**Intégrée par le Bureau exécutif**

**Proposition faite par André Martineau, appuyée de Carolane Desmarais:**

Que la FPPE fasse la promotion des services publics et dénonce tout type de partenariats liés à la sous-traitance et à la privatisation.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Annie St-Pierre, appuyée de Chantal Robitaille :**

Que la FPPE fasse la promotion des services publics et dénonce tout type de partenariats liés à la sous-traitance et à la privatisation qui se substituent aux expertises des professionnels.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

1. Que la FPPE revendique l’augmentation et la stabilité d’un niveau de ressources suffisant en tenant compte :
   1. des enjeux régionaux et les indicateurs de vulnérabilité ;
   2. des différents secteurs afin que les besoins spécifiques de la FP et de la FGA soient considérés ;
   3. des services universels visant le développement global.

**Proposition faite par Carolane Desmarais :**

À 3 a) : de remplacer les mots : « les indicateurs de vulnérabilité » par les mots suivants : « des indicateurs de vulnérabilité ».

**Intégrée par le Bureau exécutif**

**Proposition faite par Ghislaine Filion appuyée de Maureen Pagé :**

À 3 b) : de supprimer les mots « des différents secteurs afin que ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

**Proposition faite par Ghislaine Filion :**

À 3 b) : de modifier les mots : « les besoins spécifiques » par les mots suivants « des besoins spécifiques ».

**Intégrée par le Bureau exécutif**

**Proposition faite par Réginald Fleury, appuyée de Gaétan Côté :**

À 3 b) : d’ajouter le mot : « aussi » après le mot « soient ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Julie Cloutier, appuyée de Line Thériault :**

À 3 c) : d’ajouter après le mot : « global », la phrase suivante : « de l’élève à l’école et dans son milieu de vie ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

**Proposition faite par Ghislaine Filion :**

À 3 c) : d’ajouter après le mot : « universels », le mot suivant : « professionnels ».

**Intégrée par le Bureau exécutif**

**Proposition faite par Jacques Landry, appuyée de Jean-François Jomphe :**

À 3 c) : d’ajouter après le mot : « global », les mots suivants : « de l’élève allant au-delà de la réussite scolaire ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Maureen Pagé, appuyée de Michel Mayrand :**

À 3 c) : d’ajouter après le mot : « global », les mots : « notamment le SASEC ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Réginald Fleury, appuyée de Michel Mayrand propose :**

À 3 c) : de modifier le point c) pour qu’il se lise ainsi : « de l’accès universel aux services visant le développement global ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

**Proposition faite par Ghislaine Filion, appuyée d’Annie Martel :**

D’ajouter un point d) se lisant ainsi : « des besoins spécifiques du secteur jeune au niveau secondaire ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

**Proposition faite par Jacques Landry, appuyée de Frédéric Denommé :**

D’ajouter un nouveau d) se lisant ainsi : « de la nécessité d’agir dans une vision de multidisciplinarité et d’interdisciplinarité ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Réginald Fleury, appuyée de Rémi Gaulin :**

D’ajouter un nouveau e) se lisant ainsi : « du soutien à une éducation inclusive ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Réginald Fleury, appuyée de Diane Bélanger :**

D’ajouter un nouveau f) se lisant ainsi : « selon les ratios / élèves minimaux ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

**Proposition faite par Ghislaine Filion, appuyée de Luc Lefebvre :**

De modifier l’ordre des points par importance :

1. Des services universels professionnels visant le développement global.
2. Des besoins spécifiques de la FP et de la FGA soient considérés.
3. Des besoins spécifiques du secteur jeune au niveau secondaire.
4. Des enjeux régionaux et les indicateurs de vulnérabilité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Vote sur la P-10, telle qu’amendée**

**CO-19-10**

**Q**ue les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : « protéger le droit des élèves à des services professionnels publics », avec les modifications suivantes :

1. Que la FPPE revendique le respect du droit de tous les élèves à des services professionnels publics diversifiés, en nombre suffisant et adaptés à leurs besoins et soutenant la réussite éducative tout au long du parcours scolaire, conformément à la Charte et aux Lois sur l’instruction publique.
2. Que la FPPE fasse la promotion des services publics soutenant la réussite éducative tout au long du parcours scolaire et dénonce tout type de partenariats liés à la sous-traitance et la privatisation qui se substitue aux expertises des professionnels.
3. Que la FPPE revendique l’augmentation et la stabilité d’un niveau de ressources suffisant en tenant compte :
4. des services professionnels universels visant le développement global de l’élève allant au-delà de la réussite scolaire notamment le SASEC;
5. des différents secteurs afin que des besoins spécifiques de la FP et la FGA soient aussi considérés;
6. de la nécessité d’agir dans une vision de multidisciplinarité et d’interdisciplinarité;
7. du soutien à une éducation inclusive;
8. des enjeux régionaux et des indicateurs de vulnérabilité.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

1. **MOT DE NOS COMMANDITAIRES**

*Ressources : Johanne Pomerleau / Brigitte Hébert*

*Document : Présentation PowerPoint*

Johanne invite madame Brigitte Hébert, directrice de ventes aux assurances La Personnelle, à venir présenter le programme des protections *RésAut* de la CSQ. Elle donne des explications sur le régime et termine en répondant aux questions des congressistes.

1. **ANNONCE DE PROPOSITION ET PRÉSENTATION (THÈMES 3 ET 4)**

*Ressource : Présidence d’assemblée*

La présidence d’assemblée invite les congressistes à seulement venir présenter leurs propositions et ce, dans le but que tous connaissent le menu et puissent en discuter pour les thèmes 3 et 4. La délibérante se fera le vendredi matin après la procédure électorale.

1. **PRÉSENTATION DES CANDIDATES ET CANDIDATS AU BUREAU EXÉCUTIF**

*Ressource : Président du Comité d’élections*

Rémi Gaulin, président du Comité d'élections, invite les candidates et candidats à se joindre à lui et il indique qu'une période de 5 minutes par personne est allouée leur permettant de se présenter et de faire connaître leurs orientations et intentions en tant que membres du Bureau exécutif. Il mentionne que les discours seront suivis d'une période de questions. Il rappelle aux congressistes que les élections se tiendront le vendredi de 8h00 à 9h30. Rémi Gaulin remercie les candidates et les candidats pour leurs présentations.

**au poste de la présidence : jacques landry**

Psychoéducateur

SPP des commissions scolaires de la Montérégie.

**au poste de la présidence : diane bélanger**

Psychoéducatrice

SPP des commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent.

**au poste de la première vice-présidence : sophie massé**

Conseillère en formation scolaire

SPP dumilieu de l'éducation de Montréal

**au poste de la vice-présidence aux affaires administratives : jean martineau**

AVSEC

SPP de la région du Cœur et Centre-du-Québec

1. **HOMMAGES : DÉPART À LA RETRAITE**

Sophie et Lise remercient chaleureusement Johanne pour son excellent travail au sein de la fédération et de son engagement syndical depuis de nombreuses années. Elles soulignent son syndicalisme remarquable et son accomplissement pendant toutes ces années. Elles invitent maintenant les employées et employés de la fédération et les syndicats à venir faire leurs hommages pour Johanne et Lise qui partent à la retraite.

**de 8 h00 à 9 h 30 – procÉdure électorale au secrétariat**

1. **DÉLIBÉRANTE : ORIENTATION DES THÈMES 1 À 4**

*Ressource : Présidence d’assemblée*

*Document : Cahier de recommandations*

La présidence d’assemblée revient rapidement sur le déroulement de la délibérante et rappelle aux congressistes que les amendements sont toujours possibles à cette étape. Elle explique le traitement de certaines propositions qui ont été intégrées aux principales.

**THÈME 2 : FAIRE VALOIR NOS DROITS DANS UN MONDE SCOLAIRE EN TRANSFORMATION**

**Proposition de la P-11, faite par Johanne Pomerleau, appuyée par Line Thériault :**

Que les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : « faire valoir nos droits dans un monde scolaire en transformation ».

1. Que la FPPE renforce son rôle d’acteur syndical incontournable pour défendre et promouvoir les services professionnels dans un contexte de transformation des structures scolaires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

**Proposition faite par Olivier Patoine :**

D’ajouter après les mots : « promouvoir les services », les mots : « et l’autonomie ».

**Intégrée par le Bureau exécutif**

1. Que la FPPE défende et fasse la promotion de l’expertise importante développée par l’ensemble des services professionnels dans les commissions scolaires, particulièrement en matière de conseillance pédagogique.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

**Proposition faite par Guy Boivin, appuyée de Lise Therrien :**

De remplacer le mot : « particulièrement », par le mot : « notamment ».

**Intégrée par le Bureau exécutif**

1. Que la FPPE fasse des représentations auprès du gouvernement pour assurer le maintien de l’expertise publique en matière de services administratifs et matériels.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

**Proposition faite par Mireille Laroche, appuyée de Julie Maltais :**

D’ajouter après les mots : « du gouvernement », les mots : « et des universités ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

1. Que la FPPE revendique un pouvoir accru de représentation et de consultation des professionnels au sein des établissements scolaires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

**Proposition faite par Carol Beaupré, appuyée par Louis Gagnon :**

D’ajouter après le mot : « scolaires », la phrase suivante : « et des commissions scolaires, par une présence reconnue de professionnelles et professionnels aux différents comités paritaires, notamment le comité de santé et sécurité au travail ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

1. Que la FPPE poursuive son travail de collaboration au niveau provincial avec les différents groupes représentants des travailleuses et travailleurs de l’éducation de la CSQ et soutienne les syndicats dans la mise en place de conditions pour favoriser la solidarité intersyndicale locale et régionale.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

**Proposition faite par Carolane Desmarais, appuyée de Michel Mayrand :**

De biffer les mots : « de la CSQ ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

1. Que la FPPE revendique de meilleures conditions salariales et de travail pour ses membres en tenant compte notamment des éléments suivants :
2. les comparatifs de l’ensemble de la fonction publique québécoise et canadienne;
3. les problèmes d’attraction/rétention;
4. les particularités régionales;
5. la lourdeur et la complexité des mandats confiés;
6. les exigences et obligations particulières des divers corps d’emplois professionnels.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Annie Desharnais, appuyée de Johanne Pomerleau :**

D’ajouter après le mot : « professionnels », les mots suivants : « occupés majoritairement par des femmes ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

**Proposition faite par Jonathan Dupont, appuyée de Julie Dubé :**

D’ajouter après le mot : « obligation », le mot : « déontologique ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

**Proposition faite par Anne-Valérie Savage, appuyée par Ève Dell’Aniello :**

D’ajouter après le mot : « particulière », la phrase suivante : « notamment les obligations déontologiques ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

**Proposition faite par Hélène Goyer, appuyée de Marco Villeneuve :**

D’ajouter après le point e), la phrase suivante : « L’expertise particulière développée par certaines professionnelles et certains professionnels au cours de leur carrière, au sein d’un même corps d’emplois ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

**Proposition faite par Carole Beaupré, appuyée de Jacques Landry :**

D’ajouter un nouveau point d) se lisant ainsi : « les données probantes reconnues scientifiquement au regard des risques psychosociaux au travail ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Carolane Desmarais, appuyée de Line Lemay :**

D’ajouter après le point e), la phrase suivante : « que nos corps d’emplois sont occupés majoritairement par des femmes ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

1. Que la FPPE poursuive ses représentations visant à créer de nouveaux corps d’emplois et à faire reconnaître les changements survenus dans les tâches de plusieurs corps d’emplois, notamment par l’actualisation du plan de classification.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

**Proposition faite par Line Lemay, appuyée de Joanna Wrench :**

D’ajouter après les mots : « corps d’emplois », les mots suivants : « tels comptables, spécialistes TI, archivistes, etc ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

**Proposition faite par Alexandra Di Lallo, appuyée de Gaétan Côté :**

D’ajouter après le mot : « classification », les mots suivants : « et l’harmonisation entre les différentes conventions collectives professionnelles ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

**Vote sur la P-11, telle qu’amendée**

**CO-19-11**

**Q**ue les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : « faire respecter nos droits dans un monde scolaire en transformation », avec les modifications suivantes :

1. Que la FPPE renforce son rôle d’acteur syndical incontournable pour défendre et promouvoir les services et l’autonomie professionnelle dans un contexte de transformation des structures scolaires.
2. Que la FPPE défende et fasse la promotion de l’expertise importante développée par l’ensemble des services professionnels dans les commissions scolaires, notamment en matière de conseillance pédagogique.
3. Que la FPPE fasse des représentations auprès du gouvernement pour assurer le maintien de l’expertise publique en matière de services administratifs et matériels.
4. Que la FPPE revendique un pouvoir accru de représentation et de consultation des professionnels au sein des établissements et des commissions scolaires, par une présence reconnue des professionnelles et professionnels aux différents comités paritaires, notamment le comité de santé et sécurité au travail.
5. Que la FPPE poursuive son travail de collaboration au niveau provincial avec les différents groupes représentants des travailleuses et travailleurs de l’éducation et soutienne les syndicats dans la mise en place de conditions pour favoriser la solidarité intersyndicale locale et régionale.
6. Que la FPPE revendique de meilleures conditions salariales et de travail pour ses membres en tenant compte notamment des éléments suivants :
7. les comparatifs de l’ensemble de la fonction publique québécoise et canadienne;
8. les problèmes d’attraction/rétention;
9. les particularités régionales;
10. la lourdeur et la complexité des mandats confiés;
11. les données probantes reconnues scientifiquement au regard des risques psychosociaux au travail;
12. les exigences et obligations particulières des divers corps d’emplois professionnels;
13. du fait que nos corps d’emplois sont occupés majoritairement par des femmes.
14. Que la FPPE poursuive ses représentations visant à créer de nouveaux corps d’emplois et à faire reconnaître les changements survenus dans les tâches dans plusieurs corps d’emplois, notamment par l’actualisation du plan de classification et par l’harmonisation des différentes conventions collectives professionnelles.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

1. **DÉLIBÉRANTE : ORIENTATION DES THÈMES 1 À 4**

*Ressource : Johanne Pomerleau*

*Document : Cahier de recommandations*

La présidence d’assemblée revient rapidement sur le déroulement de la délibérante et rappelle aux congressistes que les amendements sont toujours possibles à cette étape. Elle explique le traitement de certaines propositions qui ont été intégrées aux principales.

**THÈME 3 : VALORISER LA DIVERSITÉ DES SERVICES PROFESSIONNELS SCOLAIRES**

**Proposition de la P12, faite par Johanne Pomerleau, appuyée par Mark Newton :**

Que les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : « valoriser la diversité des services professionnels scolaires ».

**Proposition faite par Johanne Pomerleau, appuyée de Sylvie Debigaré :**

1. Que la FPPE fasse la promotion d’un modèle de services professionnels publics fondé sur :

**Proposition faite par Isabelle Descoteaux, appuyée par Carole Sauvageau :**

De biffer les mots suivants : « d’un modèle ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

1. la diversité des corps d’emplois et des expertises;

**Proposition faite par Annie St-Pierre, appuyée par Johanne Pomerleau :**

D’ajouter après les mots : « la diversité », les mots suivants : « et la complémentarité ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

1. le développement des connaissances spécifiques à la réalité scolaire;

**Proposition faite par Martine Veillette, appuyée par Anne-Valérie Savage :**

D’ajouter après le mot : « développement », les mots suivants : « et la valorisation ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

1. la participation à l’équipe-école, l’équipe-centre et l’équipe des services pédagogiques ou administratifs.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

**Proposition faite par Annie St-Pierre, appuyée par Luc Lefebvre :**

D’ajouter un point d) se lisant ainsi : « l’équité des services professionnels entre les établissements ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Carole Sauvageau, appuyée par Andrée Marcotte :**

D’ajouter à la fin de la phrase au point d), les mots suivants : « ou territoires ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

1. Que la FPPE suive et documente l’évolution du rôle et de la pratique du personnel professionnel.

**Proposition faite par Anne-Marie Bouchard, appuyée par Lena Celine :**

D’ajouter à la fin de la phrase, les mots suivants : notamment en continuant de faire des représentations pour un modèle de financement des élèves HDAA non catégoriel afin d’allouer plus de temps au service visant la prévention et l’inclusion.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Johanne Pomerleau :**

De biffer les mots suivants : non catégoriel.

**Intégrée à la principale 2**

**Proposition faite par Karine Boudreau, appuyée de Réjean Godbout :**

D’ajouter après le mot : « inclusion », la phrase suivante : « et qu’elle collabore avec les associations et les ordres professionnels pour une meilleure reconnaissance de la spécificité scolaire ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Pierre Bélanger :**

De remplacer les mots : « qu’elle collabore », par les mots suivants : « qu’elle poursuive ».

**Intégrée à la principale 2**

1. Que la FPPE fasse la promotion des espaces de concertation intradisciplinaire, interdisciplinaire et de codéveloppement interprofessionnel, auprès des associations des directions d’école et des directions générales puis des représentants du ministère de l’Éducation.

**Proposition faite par Isabelle Descoteaux, appuyée par Marthe Chénier :**

De remplacer les mots « fasse la promotion » par les mots suivants : « réclame la participation des professionnels ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Mireille Laroche, appuyée par Line Thériault :**

D’ajouter après les mots « ministère de l’Éducation », les mots suivants : « des universités ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

1. Que la FPPE valorise l’intégration de nouvelles expertises et des professions en émergence dans le milieu scolaire tout en protégeant les services professionnels déjà existants.

**Proposition faite par Lise Couvrette, appuyée de Michel Mayrand :**

D’ajouter à la fin de la phrase, les mots suivants : « la spécificité de leur expertise et leur caractère de non-interchangeabilité ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Annie St-Pierre, appuyée de Jean-François Jomphe :**

De remplacer la virgule par les mots suivants : « en tenant compte de ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

1. Que la FPPE poursuive son travail de valorisation du rôle des professionnelles et professionnels de l’éducation auprès de la population.

**Proposition faite par Martine Veillette, appuyée de Anne-Valérie Savage :**

D’ajouter après le mot « population », les mots suivants : « des décideurs ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Martine Veillette, appuyée de Jean-François Jomphe :**

D’ajouter après les mots « des décideurs », les mots suivants : « et des universités ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Lena Celine Moise, appuyée de Julien Parenteau :**

D’ajouter après les mots « du rôle », les mots suivants : « de l’ensemble ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Lena Celine Moise, appuyée de Julien Parenteau :**

D’ajouter après les mots « Que la FPPE », le mot suivant : « intensifie ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Pierre Bélanger, appuyée de Louise Veillette :**

D’ajouter après les mots « de l’éducation », les mots suivants : « du secteur public ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Johanne Pomerleau propose :**

D’ajouter après le mot « éducation », le mot suivant : « notamment ».

**Intégrée à la principale 2**

**Vote sur la P-12, telle qu’amendée**

**CO-19-12**

**Q**ue les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : « valoriser la diversité des services professionnels scolaires », avec les modifications suivantes :

1. Que la FPPE fasse la promotion de services professionnels publics fondés sur :
2. la diversité et la complémentarité des corps d’emplois et des expertises;
3. le développement et la valorisation des connaissances spécifiques à la réalité scolaire;
4. la participation à l’équipe-école, l’équipe-centre et l’équipe des services pédagogiques ou administratifs;
5. l’équité des services professionnels entre les établissements ou territoires.
6. Que la FPPE suive et documente l’évolution du rôle et de la pratique du personnel professionnel, notamment en continuant de faire des représentations pour un modèle de financement des élèves HDAA afin d’allouer plus de temps aux services visant la prévention et l’inclusion et qu’elle poursuive sa collaboration avec les associations et les ordres professionnels pour une meilleure reconnaissance de la spécificité scolaire.
7. Que la FPPE réclame la participation des professionnelles et professionnels dans les espaces de concertation intradisciplinaire, interdisciplinaire et de codéveloppement interprofessionnel, auprès des associations des directions d’écoles et des directions générales puis des représentants du ministère de l’Éducation.
8. Que la FPPE valorise l’intégration de nouvelles expertises et des professions en émergence dans le milieu scolaire tout en protégeant les services professionnels déjà existants en tenant compte de la spécificité de leur expertise et de leur caractère de non-interchangeabilité.
9. Que la FPPE intensifie son travail de valorisation du rôle de l’ensemble des professionnelles et professionnels de l’éducation du secteur public, notamment auprès de la population, des décideurs et des universités.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

1. **DÉLIBÉRANTE : ORIENTATION DES THÈMES 1 À 4**

*Ressource : Présidence d’assemblée*

*Document : Cahier de recommandations*

La présidence d’assemblée revient rapidement sur le déroulement de la délibérante et rappelle aux congressistes que les amendements sont toujours possibles à cette étape. Elle explique le traitement de certaines propositions qui ont été intégrées aux principales.

**THÈME 4 : FAVORISER L’ENGAGEMENT SYNDICAL ET SOUTENIR LA RELÈVE**

**Proposition de la P-13, faite par Johanne Pomerleau, appuyée Karine Boudreau :**

Que les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : « ***favoriser l’engagement syndical et soutenir la relève*** ».

1. **Proposition faite par Johanne Pomerleau, appuyée de Line Thériault :**

Que la FPPE poursuive, diversifie et intensifie son travail de soutien de la relève syndicale.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

1. Que la FPPE favorise la participation des syndicats aux réseaux CSQ par une contribution financière.

**Proposition faite par Annie St-Pierre, appuyée de Diane Bélanger :**

D’ajouter, à la fin de la phrase, les mots suivants : « en tenant compte des réalités régionales ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

1. Que la FPPE poursuive ses efforts afin que les formations et les documents qu’elle produit représentent la diversité des réalités vécues par nos membres.

**Proposition faite par Anne Léonard, appuyée de Julie Maltais :**

D’ajouter à la fin de la phrase, les mots suivants : « y compris la condition des femmes professionnelles ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Annie St-Pierre, appuyée de Sylvie Codère :**

D’ajouter après les mots : « qu’elle produit », les mots suivants : « en réponse aux besoins exprimés par les membres » et de remplacer les mots : « par nos membres », par les mots suivants : « par ceux-ci ». Elle se lit ainsi : Que la FPPE poursuive ses efforts afin que les formations et les documents qu’elle produit, en réponse aux besoins exprimés par les membres, représentent la diversité des réalités vécues par ceux-ci.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Alexandra Di Lallo, appuyée de Santo Melidona :**

D’ajouter après le mot « produit », les mots suivants : « disponibles dans les deux langues ».

**Proposition faite par Sophie Massé, appuyée de Gaétan Côté :**

**Renvoi Bureau exécutif de la proposition de Alexandra di Lallo**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

1. Que la FPPE, dans ses communications internes et externes, diffuse une image positive et dynamique du syndicalisme afin de susciter l’intérêt et l’adhésion des membres.

**Proposition faite par Carolane Desmarais, appuyée par André Martineau :**

D’ajouter après le mot « image », le mot suivant : « réaliste ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

**Proposition faite par Réjean Godbout, appuyée par Sylvie Codère :**

De remplacer les mots « diffuse une », par les mots suivants : « poursuive la diffusion ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Martine Veillette, appuyée par Johanne Pomerleau :**

De remplacer le mot « l’adhésion », par les mots suivants : « la participation ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Annick Turi, appuyée par Marco Villeneuve :**

Que la FPPE effectue un travail d’uniformisation des textes des propositions et orientations afin d’harmoniser les expressions « professionnelles et professionnels », « services professionnels » et « expertise publique ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Proposition faite par Annick Turi, appuyée de Marco Villeneuve :**

D’éviter l’expression : « personnel professionnel ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

**Vote sur la P-13, telle qu’amendée**

**CO-19-13**

**Q**ue les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : « favoriser l’engagement syndical et soutenir la relève »

1. Que la FPPE poursuive, diversifie et intensifie son travail de soutien de la relève syndicale.
2. Que la FPPE favorise la participation des syndicats aux réseaux CSQ par une contribution financière, en tenant compte des réalités régionales.
3. Que la FPPE poursuive ses efforts afin que les formations et les documents qu’elle produit soient en réponse aux besoins exprimés par les membres, qu’ils représentent la diversité des réalités vécues par ceux-ci, y compris la condition des femmes professionnelles.

**Renvoie au Bureau exécutif la modification suivante au point 3. :**

* D’ajouter après le mot « produit » les mots : « disponibles dans les deux langues ».

Que la FPPE, dans ses communications internes et externes, poursuivr~~e~~ la diffusion d’une image positive et dynamique du syndicalisme afin de susciter l’intérêt et la participation des membres.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

**Vote sur la P-14**

**CO-19-14**

**Q**ue la FPPE effectue un travail d’uniformisation des textes des propositions et orientations afin d’harmoniser les expressions « professionnelles et professionnels », « services professionnels », « expertise publique ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

1. **MODIFICATIONS STATUTAIRES – SECTION 6**

*Ressources : Johanne Pomerleau / Johanne Gingras*

*Document : CO-19-04*

Johanne Pomerleau et Johanne Gingras invitent les congressistes à prendre le document CO-19-04 sur les modifications aux statuts et règlements. Elles donnent des explications sur la section 6 (modifications aux *Statuts* visant à éliminer le plébiscite) et elles répondent aux questions des congressistes.

**Proposition de la P-15, faite par Johanne Pomerleau, appuyée par Luc Lefebvre :**

**Vote sur la P-15 :**

*Que les membres du 17e Congrès adoptent la modification aux statuts telle que proposée au document CO-19-04, afin que lorsqu’il n’y a qu’une seule personne en lice pour un poste au Bureau exécutif, cette personne soit élue par acclamation.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Rejetée à majorité**

1. **RÉSULTATS DES ÉLECTIONS**

*Ressource : Président du Comité d’élections*

Rémi Gaulin, président du Comité d'élections, déclare qu'il a reçu, dans les délais prescrits, les avis de candidatures de quatre (4) personnes qui se sont présentées aux trois postes en élection lors du Congrès 2019 de la FPPE. Il souligne que les avis, ainsi que les *curriculum vitae syndicaux* ont été affichés sur les lieux du Congrès dans les délais prévus aux *Statuts* et au *Règlement sur la procédure électorale complémentaire.* Comme prévu aux statuts et au règlement cités plus haut, les candidates et candidats ont eu l'occasion de se présenter devant les membres du Congrès et de répondre aux questions de ceux-ci. Le rapport concernant le déroulement et le résultat des élections est en annexe.

1. **MOT DE LA FIN (Nouvel exécutif)**

Les membres du nouvel exécutif mentionnent que c'est avec une grande fierté qu’ensemble, nous continuerons de représenter et défendre les professionnelles et professionnels de l'éducation. Nous avons pris des décisions qui nous orienteront dans les défis qui ne manqueront pas dans les prochaines années !

Le nouvel exécutif termine en remerciant tout le personnel qui nous a accompagnés pendant ces trois (3) jours : les présidences d'assemblée qui ont fait un travail remarquable, les secrétaires d’ateliers la secrétaire d'instances, Nancie Lessard, le responsable audiovisuel François Turcotte, le COCO (comité organisateur) qui a travaillé fort à organiser tout cet événement, Lise Therrien, Nancie Lessard, Karine Lapierre, Brigitte Venne, et nos animateurs : Dominic DiStéfano et Judith Perron qui nous ont bien fait rire. Merci à Karine Lapierre qui a assuré la diffusion du Congrès sur Twitter et Facebook afin d’immortaliser l’événement. Le nouvel exécutif termine en remerciant toutes et tous pour leur participation active pour faire de notre 17e congrès une réelle instance démocratique !

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Johanne Pomerleau, Lise Therrien, vice-présidente**

**Présidente aux affaires administratives**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT   
DU COMITÉ D'ÉLECTIONS**

**CONCERNANT LE DÉROULEMENT   
ET LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS   
DU CONGRÈS 2017   
DE LA FPPE**

Rémi Gaulin

**JUIN 2017**

**CANDIDATURES :**

J’ai reçu, dans les délais prescrits, les avis de candidature de cinq personnes qui ont manifesté leurs intentions de se présenter aux trois postes en élection lors du Congrès 2019 de la FPPE. L’une de ces personnes s’est désistée de sa candidature une semaine avant le début du congrès. C’est donc quatre avis de candidature, ainsi que les *curriculums vitae* syndicaux associés qui ont été affichés sur les lieux du Congrès dans les délais prévus aux statuts et au règlement sur la procédure électorale complémentaire. De même, comme prévu aux statuts et au règlement cités plus haut, les candidates et candidats ont eu l’occasion de se présenter devant les membres du Congrès et de répondre aux questions de ceux-ci, même si l’heure identifiée pour le point fixe à l’ordre du jour n’a été aucunement respectée. La logistique entourant l’installation des tables de scrutin et de l’équipement requis pour la tenue de l’élection du vendredi fut impeccable.

**ÉLECTIONS :**

Malgré une tentative du bureau exécutif, en fin de journée du 30 mai, de réduire la période de vote d’une demi-heure, l’élection s’est tenue à l’heure prévue à l’ordre du jour et pour la période qui avait été convenue, soit une heure et trente minutes. Le vote s’est déroulé dans l’ordre. Deux cents délégués sur une possibilité de deux cent vingt-neuf se sont prévalus de leur droit de vote, pour un taux de participation de 87 %, dont 7.5 % des électeurs qui ont exercé celui-ci entre 9h00 et 9h30.

**Élection à la présidence de la FPPE : 200 votes ont été recueillis :**

Monsieur Jacques Landry : 107 votes pour 53.5% des voix exprimées.

Madame Diane Bélanger : 92 votes pour 46% des voix exprimées.

1 vote annulé pour 0.5% des voix exprimées

**Monsieur Jacques Landry a donc été élu président de la FPPE, ayant obtenu la majorité des voix exprimées.**

**Élection à la deuxième vice-présidence de la FPPE : 200 votes ont été recueillis :**

Madame Sophie Massé : 197 votes pour 98.5% des voix exprimées

3 votes contre pour 1.5% des voix exprimées

**Madame Sophie Massé a donc été élue deuxième vice-présidente de la FPPE, ayant obtenu la majorité des voix exprimées.**

**Élection à la vice-présidence aux affaires administratives : 200 votes ont été recueillis :**

Monsieur Jean Martineau : 168 votes pour 84% des voix exprimées

32 votes contre 16% des voix exprimées

**Monsieur Jean Martineau a donc été élu vice-président aux affaires administratives de la FPPE, ayant obtenu la majorité des voix exprimées.**

**RECOMMANDATIONS :**

Lors de notre mandat, le comité d’élections a pu faire quelques constats concernant les statuts et le règlement sur la procédure électorale complémentaire. Selon nous, certains amendements devraient être apportés à ceux-ci afin de dynamiser la campagne électorale.

1. Revoir le règlement sur la procédure électorale complémentaire afin de permettre aux candidats de distribuer des documents, macarons, publicités promouvant leurs candidatures de la même façon qu’il est permis de le faire au congrès de la CSQ ;
2. Adopter des règles et une reddition de compte concernant les dépenses électorales des candidats dès le début de la période des mises en candidature jusqu’au moment des élections et faire en sorte qu’une partie de ces dépenses soient remboursées par la FPPE ;
3. Organiser un débat entre les candidats sur les enjeux reliés à leurs élections où ces derniers pourraient s’interpeller ;
4. Que le comité de l’ordre du jour du congrès interpelle le comité d’élections pour toute décision qui serait prise et qui aurait pour effet d’avoir un impact sur le déroulement du processus électoral et/ou sur les résultats en découlant, avant et pendant le congrès.

**REMERCIEMENTS :**

Je désire remercier mes deux collègues du comité d’élections, mesdames Chantal Robitaille, présidente du SPPRY(CSQ) et Renée Dufour, présidente du SPPHCN (CSQ) qui m’ont assisté tout au long du processus électoral dans les différentes tâches qui nous étaient attribuées.

**RÉMI GAULIN,**

Président du Comité d'élections



|  |
| --- |
| **17e CONGRÈS** |

**PROJET D’ORDRE DU JOUR**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Horaire  Mercredi 29 mai :  9 h 00 à 18 h 05  Jeudi 30 mai :  8 h 30 à 17 h 00  Vendredi 31 mai :  8 h 00 à 16 h 00 |  | Inscriptions  Mercredi 29 mai, à compter de 8 h 00  *Lieu :* Secrétariat  **Hôtel Sandman**  999 rue de Sérigny  Longueuil, Qc, J4K 2T1  Tél : (450) 670-3030 |



| Hraire | **Mercredi 29 mai 2019** | ressources | temps  présentation plénière | | doc. no | prop |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 9 h 00 | 1. Ouverture du Congrès | CO | 5 min |  |  | É |
| 9 h 05 | 1.1 Mot de la présidente de la Fédération | JP | 10 min |  |  | É |
| 9 h 15 | 1.2 Mot de la présidente de la Centrale | SÉ | 10 min |  |  | É |
| 9 h 25 | 1. Nomination à la présidence et à la coprésidence des débats | JP | 3 min | 2 min |  | P1 |
| 9 h 30 | 1. Adoption de l’ordre du jour | LT | 10 min |  | OJ | P2 |
| 9 h 40 | 1. Intervention de la présidence du Comité d’élections | RG | 15 min |  |  | É |
| 9 h 55 | 1. Adoption du PV du 16e Congrès | LT | 3 min | 2 min | 01 | P3 |
| 10 h 00 | 1. Rapport triennal du BE | BE | 25 min | 15 min | 02 | P4 |
| 10 h 40 | ***Pause*** |  |  | 20 min |  |  |
| 11 h 00 | 1. Conférence d’ouverture | SM/JPH | 60 min | 30 min |  | É |
| 12 h 30 | ***Dîner libre*** |  |  | 90 min |  |  |
| 14 h 00 | 1. Présentation du déroulement des ateliers | PR | 15 min |  |  | É |
| 14 h 15 | 1. Mise en contexte | SM | 15 min |  |  | É |
| 14 h 30 | 1. Atelier – partie 1 |  | 15 min | 90 min | 03 | É |
| 16 h 15 | ***Pause*** |  |  | 20 min |  |  |
| 16 h 35 | 1. Modifications aux statuts et règlements sections 1, 2, 3 et 4 | JP/JG | 30 min | 60 min | 04 | P5 à P8 |
| 18 h 05 | ***Ajournement des débats – Soirée libre*** | | | | | |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| hraire | **Jeudi 30 mai 2019** | | ressources | | temps  présentation plénière | | | | doc. no | prop | |
| 8 h 30 | 1. Atelier – Partie 2 | |  | | 15 min | | 90 min | | 03 | É | |
| 10 h 15 | ***Pause[[1]](#footnote-1)*** | |  | |  | | 20 min | |  |  | |
| 10 h 35 | 1. Modifications statutaires - section 5 | | JP/JG | | 10 min | | 50 min | | 04 | P9 | |
| 11 h 35 | 1. Annonce de propositions et présentation (thème 1 et 2) | | PR | | 20 min | |  | |  |  | |
| 11 h 55 | ***Dîner libre[[2]](#footnote-2)*** | |  | |  | | 120 min | |  |  | |
| 13 h 55 | 1. Délibérante : orientations des thèmes 1 à 4 | | PR | | 10 min | | 50 min | | CR | P10 à P13 | |
| 14 h 55 | ***Pause*** | |  | |  | | 20 min | |  |  | |
| 15 h 15 | 1. Mot de nos commanditaires | | JP/BH | | 10 min | |  | |  | I | |
| 15 h 25 | 1. Annonce de propositions et présentation (thème 3 et 4) | | PR | | 20 min | |  | |  |  | |
| 15 h 45 | 1. Présentation des candidates et candidats au Bureau exécutif (point fixe) | | RG | | 45 min | |  | |  | É | |
| 16 h 30 | 1. Hommage : départ à la retraite | |  | | 30 min | |  | |  | É | |
| 17 h 00 | ***Ajournement des débats : Apéro et soirée sociale à compter de 17h30*** | | | | | | | | | | |
| hraire | **Vendredi 31 mai 2019** | ressources | | temps  présentation plénière | | | | doc. no | | | prop | |
| 8 h 00 | Procédure électorale (secrétariat) |  | |  | | 90 min | |  | | |  | |
| 9 h 30 | 1. Délibérante Orientations des thèmes 1 à 4 | pr | | 10 min | | 50 min | | CR | | | P10 à P13 | |
| 10 h 30 | ***Pause*** |  | |  | | 20 min | |  | | |  | |
| 10 h 50 | 1. Délibérante Orientations des thèmes1 à 4 | pr | | 10 min | | 50 min | | CR | | | P10 à P13 | |
| 11 h 50 | ***Dîner - Conférence*** |  | |  | | 120 min | |  | | |  | |
| 13 h 50 | 1. Délibérante Orientations des thèmes 1 à 4 | pr | | 10 min | | 50 min | | CR | | | P10 à P13 | |
| 14 h 50 | 1. Modifications statutaires - Section 6 | JP/JG | | 10 min | | 45 min | | 04 | | | P14 | |
| 15 h 45 | 1. Résultats des élections | RG | | 5 min | |  | |  | | | I | |
| 15 h 50 | 1. Mot de la fin (nouvel exécutif) | BE | | 10 min | |  | |  | | | É | |
| 16 h 00 | ***Fin du Congrès*** |  | | 15 min | |  | |  | | |  | |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| h🕘raire | **Vendredi 31 mai 2019** | ressources | temps  présentation plénière | | doc. no | prop |
| 16 h 15 | 1. Adoption de l’ordre du jour | BE | 3 min | 2 min | OJ | P1 |
| 16 h 20 | 2. Élections aux comités statutaires | PR |  | 30 min |  | P2 |
| 16 h 50 | 3. Mot de la fin | BE | 5 min |  |  | É |
| 16 h 55 | ***Fin du Conseil fédéral*** | | | | | |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **légende** | | | |
| **Ressources** | | | |
| BUREAU EXÉCUTIF  JP Johanne Pomerleau  LT Lise Therrien  SM Sophie Massé | Présidences d’assemblée  BV Brigitte Venne  JOL Josianne Lavoie  JUL Julie Labonté  KL Karine Lapierre  LL Lucie Lépine  MEQ Marie-Ève Quirion  MLB Maude Lyonnais-Bourque  SMO Stéphane Moreau  SH Sophie Harrison  VD Valérie Dubé  SG | PERSONNES RESSOURCES  RG Rémi Gaulin  JPH Julien Prudhomme  PN Pascale Navarro  SÉ Sonia Éthier  LC Line Camerlain  BH Brigitte Hébert  JG Johanne Gingras | BE Bureau exécutif  CR Cahier recommandations  D Décision  É Échange  I Information  OJ Ordre du jour  PR Présidence d’assemblée |



|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **2019 DÉCISIONS DU 17e Congrès** | | | |
| **Décision no** | **Resp.** |  | |
| **CO-19-01** | **JP** | **PRÉSIDENCE DES DÉBATS**  **Q**ue Lucie Lépine, Julie Labonté, Valérie Dubé, Josianne Lavoie, Maude Lyonnais-Bourque, Marie-Ève Quirion, Brigitte Venne, Sophie Harrison et Stéphane Moreau soient nommés à la présidence des débats du 17e Congrès. | |
| **CO-19-02** | **LT** | **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**  **Q**ue l’ordre du jour du Congrès des 29, 30 et 31 mai 2019 du 17e Congrès soit adopté. | |
| **CO-19-03** | **LT** | **PROCÈS-VERBAL**  **Q**ue le procès-verbal du 16e Congrès tenue les 25, 26 et 27 mai 2016 soit considéré adopté à la fin de la présente réunion. | |
| **CO-19-04** | **JP** | **RAPPORT TRIENNAL DU BUREAU EXÉCUTIF**  **Q**ue les membres du 17e Congrès reçoivent le rapport triennal du Bureau exécutif tel que présenté au document CO-19-02. | |
| **CO-19-05** | **JP** | **MODIFICATIONS STATUTAIRES *(sections 1, 2, 3 et 4)***  **Q**ue les membres du 17e Congrès de la Fédération adoptent les modifications au *Règlement pour la conduite du Congrès afin de prévoir une date butoir pour présenter de nouvelles propositions principales,* telles que présentées au document CO-19-04. | |
| **CO-19-06** | **Q**ue les membres du 17e Congrès de la Fédération adoptent les modifications au *Règlement du Fonds de négociation* telles que présentées au document CO-19-04 afin d’éliminer l’obligation d’avoir un déficit au *Fonds d’administration général*e (FAG) pour utiliser les sommes déposées dans le *Fonds de négociation*. | |
| **CO-19-07** | **Q**ue les membres du 17e Congrès de la Fédération adoptent les modifications à l’article 4.4 des *Statuts* telles que présentées au document CO-19-04 afin de le rendre conforme à la pratique et afin que le procès-verbal du Congrès précédent ne soit disponible qu’en version électronique et ce, même si un syndicat demande des copies papier des documents de Congrès. | |
| **CO-19-08** | **Q**ue les membres du 17e Congrès adoptent la création du *Conseil fédéral de négociation* selon les modalités présentées au document CO-19-04. | |
| **CO-19-09** | **JP** | **MODIFICATIONS STATUTAIRES *(section 5)***  **Q**ue les membres du 17e Congrès adoptent la proposition d’abolir les comités et réseaux statutaires des femmes, des jeunes et de santé et sécurité du travail et de créer un réseau de personnes déléguées, telle que présentée au document CO-19-04, avec la modification suivante :   * 8.2.3 : Que le Conseil fédéral convienne de la composition du réseau selon les disponibilités budgétaires, les sujets abordés et les réalités des régions éloignées. | |
|  |  | **thème 1 : protéger le droit des élèves à des services professionnels publics** | |
| **CO-19-10** | **BE** | **Q**ue les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : «protéger le droit des élèves à des services professionnels publics», avec les modifications suivantes :   1. Que la FPPE revendique le respect du droit de tous les élèves à des services professionnels publics diversifiés, en nombre suffisant et adaptés à leurs besoins et soutenant la réussite éducative tout au long du parcours scolaire, conformément à la Charte et aux Lois sur l’instruction publique. 2. Que la FPPE fasse la promotion des services publics soutenant la réussite éducative tout au long du parcours scolaire et dénonce tout type de partenariats liés à la sous-traitance et la privatisation qui se substitue aux expertises des professionnels. 3. Que la FPPE revendique l’augmentation et la stabilité d’un niveau de ressources suffisant en tenant compte : 4. des services professionnels universels visant le développement global de l’élève allant au-delà de la réussite scolaire notamment le SASEC; 5. des différents secteurs afin que des besoins spécifiques de la FP et la FGA soient aussi considérés; 6. de la nécessité d’agir dans une vision de multidisciplinarité et d’interdisciplinarité; 7. du soutien à une éducation inclusive; 8. des enjeux régionaux et des indicateurs de vulnérabilité. | |
|  |  | **thème 2 : faire respecter nos droits dans un monde  scolaire en transformation** | |
| **CO-19-11** | **BE** | **Q**ue les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : «faire respecter nos droits dans un monde scolaire en transformation», avec les modifications suivantes :   1. Que la FPPE renforce son rôle d’acteur syndical incontournable pour défendre et promouvoir les services et l’autonomie professionnelle dans un contexte de transformation des structures scolaires. 2. Que la FPPE défende et fasse la promotion de l’expertise importante développée par l’ensemble des services professionnels dans les commissions scolaires, notamment en matière de conseillance pédagogique. 3. Que la FPPE fasse des représentations auprès du gouvernement pour assurer le maintien de l’expertise publique en matière de services administratifs et matériels. 4. Que la FPPE revendique un pouvoir accru de représentation et de consultation des professionnels au sein des établissements et des commissions scolaires, par une présence reconnue des professionnelles et professionnels aux différents comités paritaires, notamment le comité de santé et sécurité au travail. 5. Que la FPPE poursuive son travail de collaboration au niveau provincial avec les différents groupes représentant des travailleuses et travailleurs de l’éducation et soutienne les syndicats dans la mise en place de conditions pour favoriser la solidarité intersyndicale locale et régionale. 6. Que la FPPE revendique de meilleures conditions salariales et de travail pour ses membres en tenant compte notamment des éléments suivants : 7. les comparatifs de l’ensemble de la fonction publique québécoise et canadienne; 8. les problèmes d’attraction/rétention; 9. les particularités régionales; 10. la lourdeur et la complexité des mandats confiés; 11. les données probantes reconnues scientifiquement au regard des risques psychosociaux au travail; 12. les exigences et obligations particulières des divers corps d’emplois professionnels; 13. du fait que nos corps d’emplois sont occupés majoritairement par des femmes. 14. Que la FPPE poursuive ses représentations visant à créer de nouveaux corps d’emplois et à faire reconnaître les changements survenus dans les tâches dans plusieurs corps d’emplois, notamment par l’actualisation du plan de classification et par l’harmonisation des différentes conventions collectives professionnelles. | |
|  |  | **thème 3 : valoriser la diversité des  services professionnels scolaireS** | |
| **CO-19-12** | **BE** | **Q**ue les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : «valoriser la diversité des services professionnels scolaires», avec les modifications suivantes :   1. Que la FPPE fasse la promotion de services professionnels publics fondés sur : 2. la diversité et la complémentarité des corps d’emplois et des expertises; 3. le développement et la valorisation des connaissances spécifiques à la réalité scolaire; 4. la participation à l’équipe-école, l’équipe-centre et l’équipe des services pédagogiques ou administratifs ; 5. ~~une~~ l’équité des services professionnels entre les établissements ou territoires. 6. Que la FPPE suive et documente l’évolution du rôle et de la pratique du personnel professionnel, notamment en continuant de faire des représentations pour un modèle de financement des élèves HDAA afin d’allouer plus de temps aux services visant la prévention et l’inclusion et qu’elle poursuive sa collaboration avec les associations et les ordres professionnels pour une meilleure reconnaissance de la spécificité scolaire. 7. Que la FPPE réclame la participation des professionnelles et professionnels dans les espaces de concertation intradisciplinaire, interdisciplinaire et de codéveloppement interprofessionnel, auprès des associations des directions d’école et des directions générales puis des représentants du ministère de l’Éducation. 8. Que la FPPE valorise l’intégration de nouvelles expertises et des professions en émergence dans le milieu scolaire tout en protégeant les services professionnels déjà existants en tenant compte de la spécificité de leur expertise et de leur caractère de non-interchangeabilité. 9. Que la FPPE intensifie son travail de valorisation du rôle de l’ensemble des professionnelles et professionnels de l’éducation du secteur public, notamment auprès de la population, des décideurs et des universités. | |
|  |  | **thème 4 : favoriser l’engagement syndical  et soutenir la relève** | |
| **CO-19-13** | **BE** | **Q**ue les membres du 17e Congrès adoptent les orientations en lien avec le thème : «favoriser l’engagement syndical et soutenir la relève»   1. Que la FPPE poursuive, diversifie et intensifie son travail de soutien de la relève syndicale. 2. Que la FPPE favorise la participation des syndicats aux réseaux CSQ par une contribution financière, en tenant compte des réalités régionales. 3. Que la FPPE poursuive ses efforts afin que les formations et les documents qu’elle produit soient en réponse aux besoins exprimés par les membres, qu’ils représentent la diversité des réalités vécues par ceux-ci, y compris la condition des femmes professionnelles.   **Renvoi au Bureau exécutif la modification suivante au point 3. :**   * D’ajouter après le mot «produit» les mots : «disponibles dans les deux langues».  1. Que la FPPE, dans ses communications internes et externes, poursuive la diffusion d’une image positive et dynamique du syndicalisme afin de susciter l’intérêt et la participation des membres. | |
| **CO-19-14** | **BE** | **Q**ue la FPPE effectue un travail d’uniformisation des textes des propositions et orientations afin d’harmoniser les expressions «professionnelles et professionnels», «services professionnels», expertise publique. | |
| **JP Johanne Pomerleau**  **LT Lise Therrien**  **SM Sophie Massé**  **BE Bureau exécutif** | |  | |

1. Moment limite pour apporter vos propositions pour les thèmes 1 et 2 [↑](#footnote-ref-1)
2. Moment limite pour apporter vos propositions pour les thèmes 3 et 4 [↑](#footnote-ref-2)